

342^{me} Souffrance / mairie. 21 1951

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
d **Rochefort**
CANTON
d **Royan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **Royan**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **21 Décembre 1951** 19

OBJET :
W.C. du Collège
Avenant PERSE
51117

L'an mil neuf cent ~~cinquante et un~~, le **21** du mois
~~de Décembre~~, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **Regazoni, Maire**, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **16 Décembre 1951**.

NOMBRE
de
membres municipaux
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. **Regazoni, Veyssières, Rocheteaux**
Frugnaud, Chamboulon, Melle Rilovsky, M. Baudot, Bou-
chet, Dujard, Comil, Domecq, Dufour, Guillaud, Main
Péroudeau, Seugnot.
Représentés : M. **Chasseud, M. Pougot, M. Moulines**

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. **Couzinet**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **Dujard**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. le Maire propose de passer avec M. Perse un
avenant de 7.205 frs au marché d'adjudication du 30 Oct.
1950 pour régler des travaux imprévus de menuiserie.

Le Conseil accepte.

10634 M. MARBON & RENAUD - LA ROCHELLE

APPROUVE
LA ROCHELLE, le 19 Janvier 1952
Pour le Préfet
Le Chef de Division Délégué
signé: illisible

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIE CONFORME
A ROYAN, le 24 Janvier 1952
Le Maire,

[Signature]



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Signature]

Adjudication du 30 Octobre 1950
 appr. le 15 novembre 1950

AVENANT A PROCES-VERBAL d'ADJUDICATION

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan
 Chevalier de la Légion d'Honneur,
 Croix de guerre 1914-1918
 Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
 du 21 décembre 1951

ET : L'Entreprise PERSE & VRILLAUD, Menuiserie, Boulevard
 Champlain à ROYAN.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er - Le montant de l'adjudication du deuxième lot (menuiserie-
 charpente-quincallerie) des travaux de reconstruction des W.C. du
 Collège de Royan est porté de cent vingt cinq mille frs (125.000 frs)
 à la somme de cent trente deux mille deux cent soixante cinq francs
 (132.265 frs), en raison de travaux supplémentaires non prévus au
 bordereau de prix accompagnant la soumission de l'Entreprise PERSE &
 VRILLAUD .

ARTICLE 2 - Les travaux faisant l'objet du présent avenant concernent la
 mise sur cadre des portes de W.C. prévus à l'origine, sur feuillure
 pierre .

ARTICLE 3 - Le mécaire sera établi aux prix de série de la Rochelle
 édition 1951, affecté des coefficients officiels en vigueur au moment
 de l'exécution des travaux, avec un rabais uniforme de vingt pour cent
 (20 %) - Article 5 du Cahier des charges, 4° paragraphe - pour un
 montant total de sept mille deux cent soixante cinq francs
 (132.265 f - 125.000 frs = 7.265 francs)

ARTICLE 4 - Le présent avenant est exempt des droits d'enregistrement
 en application de l'article 69 de la Loi du 23 Octobre 1946 sur les
 dommages de guerre .

A ROYAN, le 5 Janvier 1952

L'entrepreneur,

Perse

APPROUVE,

LA ROCHELLE, le 19 Janvier 1952

Pour le Préfet

Le Chef de Division Délégué
 signé: illisible

Le Maire,

Regazoni

POUR COPIE CONFORME

A ROYAN, le 24 Janvier 1952

Le Maire

Regazoni